

L'abject Edouard Philippe distribue en toute illégalité nos trésors de guerre au Sénégal !

écrit par Claude t.a.l | 18 novembre 2019



Chaque jour une abjection de plus...

Edouard Philippe se trouve actuellement au Sénégal, où il va :

" En visite à Dakar, Édouard Philippe, le Premier ministre français restitue ce dimanche au président Macky Sall le sabre d'un marabout et résistant sénégalais du XIXe siècle, jusqu'ici exposé au musée des Invalides à Paris.

En 2017, Emmanuel Macron s'était engagé à rendre les œuvres spoliées par la France à ses anciennes colonies. "

La lame et le fourreau du sabre d'El Hadj Omar Tall, chef religieux vaincu par les Français en 1893, sont déjà dans les réserves du Musée des civilisations noires de Dakar. Hamady Bocoum, le directeur du musée contemple le sabre, nouveau

joyau brillant sous les projecteurs de sa future salle d'exposition : « Le sabre d'El Hadj Omar, cela fait la troisième fois qu'on nous le prête. C'est la troisième fois que la France nous prête ce qui nous appartient, souligne-t-il. Et dans [le rapport de Felwine Sarr et de Bénédicte Savoy](#), il était dit que le sabre d'El Hadj Omar faisait partie des objets qu'il fallait restituer tout de suite. Bien évidemment, on est content cette fois que ce soit un voyage sans retour. »

► À lire aussi : [Rapport Sarr-Savoy : « Restituer le patrimoine, c'est restituer une histoire, une fierté »](#)

L'objet est mythique. Un symbole de la lutte contre la colonisation française qui ramené en 1894 par le colonel Louis Archinard lors d'une campagne menée contre le fils du combattant. « En termes de résistance, c'est quelqu'un qui représente beaucoup, rappelle Aimé Kantoussan, directeur de la recherche du musée. Et je pense que, quand les jeunes viennent au musée et qu'ils voient le sabre d'El Hadj Omar exposé, c'est déjà une fierté. Sachant que l'histoire d'El Hadj Omar est beaucoup enseignée dans nos établissements. »

Flou juridique

« C'est le symbole d'une unité retrouvée qui fait que la réconciliation sur le plan culturel entre la France et les États concernés va se consolider davantage, explique El Hadji Ibrahima Ndao, professeur et historien. Parce qu'aller au musée du Louvre ou aller au musée du Quai Branly et voir là-bas des objets qui visiblement ne viennent pas de la France, mais de nos sociétés ou de nos pays, cela crée un certain malaise, même si on ne le dit pas. »

Mais autour de cette restitution historique demeure un flou juridique : il s'agit pour l'instant d'un prêt de cinq ans consenti au Sénégal. Pour rendre définitivement le sabre, le dernier mot revient aux députés français qui devront voter une loi.

<http://www.rfi.fr/afrique/20191117-edouard-philippe-senegal-restituer-sabre-el-hadj-omar-tall>

.

C'est totalement illégal, bien sûr, les œuvres appartenant à NOS musées étant légalement inaliénables.

C'est à NOUS !

.

La Tribune de l' Art :

“ Édouard Philippe s'apprête à violer la loi sur l'inaliénabilité des œuvres des musées ”

14/11/19 – « **Restitutions** » – **Paris, Musée de l'Armée** – On pensait que le coup viendrait du Bénin, avec la « restitution » des sculptures d'Abomey promises – mais pour l'instant toujours illégales – par Emmanuel Macron. C'est à Dakar que le Premier ministre Édouard Philippe s'apprête, en toute impunité, à violer la loi en « restituant » au Sénégal le sabre d'Omar Saïdou Tall, dit El Hadj Omar, saisi par les troupes françaises en avril 1893 lors d'un combat les opposants au fils d'El Hadj Omar [1].

L'œuvre, selon la base des collections du Musée de l'Armée auquel elle appartient, **« comporte une lame française, de sabre d'officier d'infanterie modèle 1821, dite « à la Montmorency »**. Sur le dos sont gravées les inscriptions « Manufacture de Klingenthal » ainsi que « Coulaux et Cie ». La poignée est en cuivre ciselé, munie d'une croisière simple et massive. Le pommeau est en forme de bec d'oiseau, terminé par un petit anneau. La fusée est garnie d'un filigrane en fil de fer. Le fourreau est en cuir et comporte des garnitures en laiton ». Elle avait été prêtée, à la demande de l'Élysée, par le musée de l'Armée au Musée des Civilisations Noires à l'occasion de son inauguration, et y

était déposée exceptionnellement pour un an, le prêt devant se terminer début décembre.

Selon plusieurs sources concordantes, le Musée de l'Armée a appris par hasard il y a une dizaine de jours, que le Premier ministre, qui doit se rendre à Dakar pour une visite diplomatique, allait organiser une cérémonie de restitution de ce sabre au Sénégal. Cette information est d'ailleurs confirmée par un [communiqué publié il y a quelques heures](#) par l'agence Sénégal-France-Coopération.

Le ministère des Armées a rappelé au Premier ministre que la loi n'avait pas changé, et que cette restitution était parfaitement illégale. Le ministère de la Culture a également fait valoir la même position. Édouard Philippe a donc décidé de demander que le sabre soit déposé pour cinq ans, un dépôt en réalité parfaitement fictif puisqu'il va parallèlement expliquer à son interlocuteur, le président du Sénégal, que la France s'engageait dans un processus de restitution. C'est bien d'ailleurs d'une cérémonie de restitution dont il est question dans le communiqué de l'agence.

Il est désormais évident que tout cela était planifié depuis longtemps : l'Élysée, en demandant au musée de prêter le sabre pour un an, savait déjà qu'il allait le laisser à Dakar. Or, cet objet n'est même pas une œuvre que l'on pourrait considérer comme pillée. Comme on peut le lire dans la fiche qui lui est consacrée par le Musée de l'Armée, El Hadj Omar fut le créateur d'un empire qui s'est étendu pendant une cinquantaine d'années sur des territoires situés aujourd'hui au Sénégal, en Guinée et au Mali, menant la « guerre sainte » contre les territoires voisins et soumettant ainsi deux autres royaumes ! Il s'agit donc bien d'une prise de guerre, d'une bataille ayant opposé une armée

contre une autre, comme les musées militaires du monde entier en sont remplies. On est ici bien au delà de la problématique de la « restitution » des œuvres africaines d'autant qu'il s'agit d'ailleurs d'une arme d'origine française, issue de la manufacture Coulaux & Cie.

Le Premier ministre, avec la complicité active de l'Élysée et du Ministère des Affaires Étrangères, a donc choisi de se mettre clairement hors la loi, en annonçant qu'il « restitue » ce qu'il n'a en aucune manière le droit de restituer. Même l'artifice du dépôt de cinq ans renouvelable (qu'avait, on s'en souvient, déjà utilisé Nicolas Sarkozy pour les [manuscrits coréens](#)) n'est pas recevable dans ce cas puisque le sabre doit revenir en France dès le 6 décembre. On est ici devant une véritable rapine commise par le gouvernement français dans les collections nationales.

<https://www.latribunedelart.com/edouard-philippe-s-apprete-a-violer-la-loi-sur-l-inalienabilite-des-oeuvres-des-musees>

Et puis quoi encore ?

" Rendre " les drapeaux pris à l'ennemi, qui sont aux Invalides ?

" Rendre " les trésors de nos musées à n'importe qui, comme ça ?

" Rendre " l'obélisque de la place de la Concorde ?

Le Edouard Philippe et le Macron savent que c'est totalement illégal mais ont pris certaines précautions.

Il prétendent que c'est seulement :

" il s'agit pour l'instant d'un prêt de cinq ans consenti au Sénégal. "

Mais , " en même temps " :

" Pour rendre définitivement le sabre, le dernier mot revient aux députés français qui devront voter une loi. "

.

On peut s'attendre, très rapidement, au vote d'une loi allant dans ce sens.

Ce sabre et tout le reste sont à NOUS.
Pas question de rendre quoi que ce soit.

.

Mais nous voulons bien – on est bon prince – faire des gestes amicaux envers ces pays :

La Sibeth, elle est Sénégalaise, on vous la rend sans problème.

La Maboula, on la rend à la Côte d'Ivoire sans rien demander en échange.

Les Benallah, les Bellatar, Marwan Chépakoi, et des milliers d'autres, allez hop, gratuitement même, retournez chez vous...
.et surtout : " don't you come back no more "

Partez et ne revenez jamais !